



Déposé le **28 OCT. 2008**

Scanné le **29 OCT. 2008**

08-INT-136

Au Grand Conseil du Canton de Vaud

**Interpellation : Croissance rapide de l'augmentation des demandes d'asile dans le canton de Vaud**

Développement (ne souhaite pas faire de développement devant le Grand Conseil) :

Les statistiques de l'asile publiées le 6 octobre 2008 par l'Office fédéral des migrations (ODM) laissent apparaître, pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2008, une importante augmentation du nombre des demandes d'asile estimée à environ 39,5 % et du nombre des demandes en suspens, soit 9'654 à fin septembre 2008 contre 5'572 à fin septembre 2007.


Les pays de provenance de ces demandeurs d'asile sont en priorité l'Erythrée, la Somalie et la Serbie (soit des personnes en provenance du Kosovo), suivies de l'Irak, du Sri Lanka et du Nigéria.

S'agissant de l'augmentation du nombre des demandeurs d'asile de ressortissants du Kosovo, l'ODM fait le commentaire suivant : *"Les raisons de cette évolution sont d'autant moins claires que la situation - notamment celle des minorités - ne s'est pas détériorée dans ces deux pays"*. Tenant compte de cela, le Conseil d'Etat vaudois est prié de répondre aux questions suivantes :

Questions :

1. Quelle est l'évolution du nombre des demandeurs d'asile dans le Canton de Vaud depuis le début de l'année 2008, respectivement depuis le 1er juillet 2008 ?
2. Quelle est l'évolution en fonction des pays de provenance ?
3. Quelle est l'évolution du nombre des demandeurs d'asile attribués au Canton de Vaud dont les dossiers sont en suspens entre le 31 décembre 2007, le 30 juin 2008 et à la date de la réponse à cette question ?
4. Le nombre des demandeurs d'asile originaires du Kosovo attribués au Canton de Vaud a-t-il aussi augmenté depuis le 31 décembre 2007, respectivement depuis le 30 juin 2008 ?
5. Au besoin comment le Conseil d'Etat justifie-t-il cette augmentation ?
6. L'évolution de la situation exige-t-elle des mesures particulières de la part du canton de Vaud au niveau des structures et de l'accompagnement ?
7. Quel en sera le coût pour le canton de Vaud ?
8. Cette situation aura-t-elle de forte incidence sur la facture sociale des communes ?

Lausanne, le 27 octobre 2008

Pierre-Yves Rapaz 

*Au nom du Groupe UDC*